

PRÉVENIR LES INCENDIES : LA VILLE DE BEAUHARNOIS PARTAGE DES CONSEILS IMPORTANTS POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DE TOUS

Beauharnois, le 20 avril 2023 – Le beau temps qui revient est synonyme de BBQ en famille ou entre amis. Mais avant de sortir votre BBQ, il est important de prendre quelques précautions pour éviter les risques d'incendie.

QUOI VÉRIFIER SUR NOTRE BBQ?

La Ville de Beauharnois tient à rappeler quelques points à vérifier avant d'utiliser votre BBQ :

- Les brûleurs : assurez-vous qu'ils fonctionnent correctement et qu'ils ne sont pas bouchés.
- Les raccords : vérifiez qu'ils ne sont pas endommagés et qu'il n'y a pas de fuites de gaz.
- La cuve : assurez-vous qu'elle est propre et qu'il n'y a pas de résidus gras ou de graisse accumulée.
- Les grilles : nettoyez-les avant chaque utilisation pour éviter les risques d'incendie causés par les graisses et les résidus alimentaires.
- L'allumeur : vérifiez qu'il fonctionne correctement et qu'il n'y a pas de fuites de gaz.
- Les éléments radiants : nettoyez-les également pour éviter les risques d'incendie.

Si vous utilisez votre BBQ tout au long de l'année, il est important de le faire vérifier au moins une fois par an. Les bonbonnes défectueuses, bosselées ou âgées de plus de 10 ans, doivent être retirées et disposées de manière sécuritaire. Ne jetez jamais une bonbonne au rebut, car elle pourrait contenir suffisamment de gaz propane pour provoquer une explosion.

Lorsque vous utilisez votre BBQ, veillez à ce qu'il y ait suffisamment d'espace dégagé autour du bâtiment et du toit pour assurer la sécurité. Il est également important de noter que les barbecues ne doivent jamais être utilisés à l'intérieur d'une résidence.

ATTENTION AUX MÉGOTS

Les mégots écrasés dans les pots de fleurs contenant de la tourbe ou de la mousse de sphaigne peuvent également causer des incendies, car cette matière est couramment utilisée dans les terreaux pour les plantes, mais elle est également très inflammable.

Il est important de rappeler que même plusieurs heures après avoir été jetés, les mégots de cigarettes peuvent causer des incendies. En effet, il peut s'écouler 4 à 5 heures entre le moment où un mégot est déposé et l'apparition d'une première flamme. Celle-ci peut ensuite se propager à une terrasse, un balcon ou un logement, même si vous n'êtes plus présent sur les lieux. Il est également important de noter qu'il ne faut jamais mettre vos mégots et les cendres à l'intérieur de la poubelle ou dans tout objet non prévu à cet effet, comme un sac de plastique ou de papier.

Afin d'éviter les risques d'incendie causés par les mégots de cigarettes, la ville de Beauharnois recommande d'utiliser un cendrier protégé du vent déposé sur une surface stable ou une boîte de conserve remplie de sable humide ou d'eau pour éteindre les mégots. Il est important de rappeler que la prudence est de mise en tout temps, mais particulièrement au printemps et durant l'été quand nous profitons davantage des aires extérieures.

LA PRÉVENTION DES INCENDIES, L'AFFAIRE DE TOUS

Enfin, nous rappelons aux citoyens de Beauharnois qu'il est important de signaler tout feu ou fumée suspecte aux autorités dès que possible. Les incendies peuvent se propager rapidement, et une intervention rapide peut aider à minimiser les dommages et à sauver des vies.

N'oubliez pas que la prudence est de mise en tout temps, mais particulièrement au printemps et durant l'été quand nous profitons davantage des aires extérieures. Ensemble, faisons de Beauharnois une ville plus sûre et plus résiliente contre les incendies.

Pour plus d'information sur le sujet, nous vous invitons à contacter le *Service des incendies et de la sécurité civile* en composant le 450 225-2222.

----- 30 -----

Source :
SERVICE DES COMMUNICATIONS ET TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
Ville de Beauharnois
450 429-3546
communications@ville.beauharnois.qc.ca